

**ARRETE N° PREF/CAB/2021/03**  
**conférant l'honorariat à Madame Nicole CAILLEAUX,**  
**ancien adjoint au maire de Lormaye**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu l'article 4, paragraphe 1, de la Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints ;

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 11 janvier 2021 de Madame Nicole CAILLEAUX sollicitant l'octroi de l'honorariat au titre des fonctions qu'elle a exercées au service de la commune de Lormaye en qualité d'adjoint au maire.

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Nicole CAILLEAUX, ancien adjoint au maire de Lormaye, est nommée Maire Adjoint Honoraire.

**Article 2** : Le Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 28 janvier 2021

Le Préfet,

  
**François SOULIMAN**